



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité



CHARTE D'ENGAGEMENT

Sous le haut patronage du Ministère du Travail,
de la Santé, des Solidarités et des Familles

2 juillet 2025

OBJECTIF DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Renforcer et faire grandir la coalition d'entreprises mobilisées pour l'enfance protégée, en lien avec les besoins des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

En France, près de **400 000 jeunes** sont pris en charge à l'ASE majoritairement en raison de violences ou de carences intrafamiliales graves. Les traumatismes subis dans l'enfance obèrent leur santé, leur scolarité et finalement, leur insertion professionnelle.

Aujourd'hui :

- **Moins de 5%** des jeunes confiés à l'ASE s'engagent dans des **études supérieures**
- **45% des jeunes sans abris** entre 18 et 25 ans sont issus de l'ASE
- Les enfants victimes de violences ont une **espérance de vie réduite de 20 ans** en l'absence de soins précoce

Les entreprises signataires reconnaissent que chaque enfant mérite de pouvoir apprendre, s'enrichir de culture, accomplir ses rêves et ses ambitions professionnelles et accéder à un avenir épanoui. Elles reconnaissent ainsi que la protection de l'enfance est une cause majeure et urgente à laquelle le secteur privé doit contribuer de répondre.

La signature de cette charte par la Direction Générale des entreprises en est l'expression.

« **Le flambeau dans l'enfant,
c'est le soleil dans l'avenir** »

VICTOR HUGO

PRINCIPES FONDATEURS DE LA CHARTE

1. Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation

- **Offrir des stages, alternances et emplois** aux jeunes de l'ASE ou en sortie de dispositif, avec accompagnement adapté,
- **Développer un programme de mentorat** durable, impliquant les collaborateurs dans l'orientation et la montée en compétences des jeunes,
- **Proposer des ateliers d'orientation et de découverte des métiers**, pour l'enfance (découverte ludique des métiers), l'adolescence (coaching orientation) et les jeunes majeurs (job dating, mise en lien avec recruteurs, aide à la rédaction de CV, aide à la rédaction lettres de motivations, simulation d'entretiens d'embauche).

2. Mobiliser les ressources de l'entreprise

- **Financer des bourses d'études** pour les jeunes de l'ASE qui souhaitent s'engager dans des études supérieures (illustration : ~600€/mois pendant 3 ans = ~20 000€/jeune)
- **Fournir des équipements ou services** utiles aux jeunes et aux maisons d'enfants (exemple ordinateurs, accès internet, logiciels, etc.)
- **Soutenir financièrement** le déploiement des centres d'appui à l'enfance
- **Soutenir des projets associatifs** liés à l'enfance et faciliter les dispositifs culturels, sportifs et ludiques
- **Nommer un coordinateur interne** pour être le référent de la coalition et mobiliser durablement les collaborateurs en interne.

3. Garantir une politique inclusive

- **Sensibiliser les collaborateurs** aux violences et négligences intra-familiales à l'appui de campagnes, d'ambassadeurs et d'un process interne – certains peuvent eux-mêmes être concernés
- **Proposer aux jeunes** issus de l'ASE intégrant l'entreprise un programme d'accompagnement et de mentorat spécifique

4. Renforcer la prévention et la visibilité

- **Travailler avec les acteurs de prévention** (écoles, PMI, associations, hôpitaux)
- **Communiquer publiquement** sur l'engagement et sensibiliser le grand public à la réalité de l'enfance protégée
- **Organiser des temps forts** (illustration : "Semaine de l'Enfance Protégée")

CHAQUE ENTREPRISE SIGNATAIRE S'ENGAGE À :

1. Mettre en œuvre au moins **une action concrète** de deux des quatre principes ci-dessus
2. Réaliser un **bilan annuel d'impact** de ses actions pour l'enfance protégée
3. Participer aux **rencontres des entreprises mobilisées**
4. Appuyer la création d'un **label "Entreprises mobilisées pour l'enfance protégée"** autour de plusieurs niveaux d'engagement, délivré par un comité de suivi indépendant.